



FFvolley

SAISON 2020/2021

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°8 Réunion du 22 mai 2021

L'an deux mille-vingt-un et le 22 mai 2021 à 9h00, les membres du Conseil d'Administration de la Fédération Française de Volley (ci-après la « FFvolley »), dont le siège social est sis 17 rue Georges Clémenceau 94607 Choisy-Le-Roi cedex, se sont réunis par visioconférence sur convocation du Président par courrier électronique, conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts.

Pour l'émargement, le Président procède à l'appel des administrateurs, tant à titre de membre qu'en qualité éventuellement de représentant d'un membre excusé (Annexe 1).

Etaient présents en tant que membres à voix délibérative :

- | | |
|--------------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| 1. ERIC TANGUY – Président | 16. DE BERNON Françoise – Administrateur |
| 2. AKILIAN Michelle – Administrateur | 17. DECONNINCK Didier – Administrateur |
| 3. ALBE Christian – Trésorier général | 18. GANGLOFF Claude – Administrateur |
| 4. AMARD Zélie – Secrétaire générale adjointe | 19. GONÇALVES-MARTINS Sébastien – Administrateur |
| 5. COLLOT Isabelle – Administrateur | 20. LABROUSSE Yves – Administrateur |
| 6. DURAND Christophe – Trésorier général adjoint | 21. LE THOMAS Viviane – Administrateur |
| 7. FLORENT Sébastien – Secrétaire général | 22. MABILLE Gérard – Administrateur |
| 8. MERCIER Pierre – Vice-président | 23. MARTIN-DOUYAT Michel – Administrateur |
| 9. SAGOT Éric – Administrateur | 24. MOURADIAN Christine – Administrateur |
| 10. ANATOLE Marc-Olivier – Administrateur | 25. ROCHE Vincent – Administrateur |
| 11. BOUGET Yves – Vice-président | 26. ROYO Linda – Administrateur |
| 12. BERNARD Monique – Administrateur | 27. VALLOGNES Nathalie – Administrateur |
| 13. ARIA Alain – Administrateur | 28. VIALA Delphine – Administrateur |
| 14. BAGATTO Cynthia – Administrateur | 29. VOUILLOT Pierre – Administrateur |
| 15. CASTAINGS Nadège – Administrateur | |

Etaient représentés par un membre à voix délibérative :

- FRELAT Véronique (représentée par M. VOUILLOT) – Administrateur
- KOZLUDERE Evlin (représentée par Mme VIALA) – Administrateur
- GOUX Richard (représenté par Mme AKILIAN) – Administrateur
- NOEL Florence (représentée par M. TANGUY) – Vice-président
- TRITZ Olivier (représenté par M. FLORENT) – Administrateur

Sont excusés en tant que membres à voix délibératives :

- ALLAMASSEY Pascal – Administrateur
- MARCAGGI Antoine – Administrateur

Conformément à l'article 16 des statuts et en sa qualité de Président de la Fédération Française de Volley, Éric TANGUY préside la séance. Conformément à l'article 17 du Règlement intérieur, le Secrétaire Général sera en charge de l'établissement du présent procès-verbal.

Adopté par le Conseil d'Administration du 09/10/2021
Date de diffusion : 13/08/2021(AA) puis 10/10/2021 (VD)
Auteur : Sébastien FLORENT

Le Président constate que les membres présents et représentés sont au nombre de TRENTE-QUATRE et qu'en conséquence la réunion peut valablement se tenir dans le respect du quorum fixé à l'article 14 des statuts.

Assiste avec voix consultative conformément à l'article 14 des statuts :

- Aline GEMISE-FAREAU – Présidente du Conseil de Surveillance

Assistent sur invitation du Président :

- Jean-Paul ALORO – Membre du Conseil de Surveillance
- Laurie FELIX – Salariée de la FFvolley
- Vincent VAURETTE – Chargé de missions bénévole
- Philippe LAFITTE – Commissaire aux comptes
- Antoine ROBILLARD – Commissaire aux comptes

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la séance est le suivant :

I - Intervention du Président de la FFvolley

II - Intervention du Président de la LNV

III - Pôle Direction Administrative et Financière

Administration

- Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration n°6 du 20 mars 2021
- Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration n°7 du 1er au 2 avril 2021
- Approbation du procès-verbal du Bureau Exécutif n°11 du 12 avril 2021
- Approbation et présentation des procès-verbaux des commissions
- Présentation du procès-verbal n°6 du conseil de surveillance
- Gestion des commissions :
 - Commission Fédérale de Beach Volley : approbation de la composition
 - Commission PSF : Point étape campagne PSF 2021-2024 - ERIC SAGOT
- Gestion des ligues et des comités :
 - Point étape : CD 57, CD 14, CD 85 et LR des Iles du Nord
 - Statuts types des ligues régionales et des comités départementaux
- Groupe de travail transition numérique : Point étape sur le nouvel espace personnel
- Organisation de l'Assemblée Générale 2021 :
 - Approbation du calendrier administratif et statutaire
 - Approbation de l'ordre du jour de l'AG du 12 juin 2021

- Approbation du procès-verbal de l'AG du 26 septembre 2020

- Approbation des modifications des statuts et du règlement intérieur

- Adoption des modifications réglementaires :

- Règlement Général des licences et GSA
- Règlement Général d'Arbitrage
- Règlement Général Disciplinaire
- Règlement Général des Devoirs d'Accueil et de Formation
- Règlement de la Direction Nationale d'Aide et de Contrôle de Gestion
- Charte d'Ethique et de Déontologie
- RPE Coupe de France de Beach Volley M13 – M15 – M18

Finances

- Présentation du rapport financier incluant les comptes clos arrêtés au 31/12/2020 et le rapport du Commissaire aux Comptes
- Présentation et approbation de la tarification 2021/2022
- Présentation et approbation du budget prévisionnel 2022

IV - Pôle Développement : Présentation du Challenge

V - Pôle Outre-mer

VI - Pôle Sportif : Projet refonte Elite

VIII - Pôle DTN

IX - Questions Diverses

Le Président ouvre la séance du Conseil d'Administration à 9h00

En préambule, le Président soumet aux membres la modification de l'ordre du jour qui sera inscrite au procès-verbal dans sa version mise à jour.

Personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote à main levée :

1^{er} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la modification de l'ordre du jour.

I - INTERVENTION DU PRESIDENT DE LA FFVOLLEY

Le Président prend la parole dont l'intervention est résumée en ces termes :

- La prochaine assemblée générale de la FFvolley, prévue le 12 juin 2021 au CNOSF, ne sera pas tenue complètement par Eric TANGUY qui est attendu pour deux événements impératifs. Pierre MERCIER, vice-président, présidera la séance en l'absence de Monsieur TANGUY.
- Le président félicite les champions connus à ce jour :
 - Evreux en championnat Elite féminin ;
 - Mulhouse pour son doublé en coupe de France et championnat LAF. A noter que la finale de la coupe de France féminine s'est tenue dans de bonnes conditions avec une retransmission TV et une belle organisation menée par le club de Mulhouse ;
 - Plessis Robinson pour sa victoire en LBM ;
 - AS Cannes pour sa victoire en LAM.
- Le président félicite la performance de l'équipe de France féminine qui se qualifie pour le championnat d'Europe pour la seconde fois consécutive. Malheureusement, la poule issue du tirage au sort est extrêmement relevée.
- Sur le Pass'Sport (pour rappel 50 euros par enfant pour payer la cotisation du club), le Président de la République a pris une décision dans le sens des fédérations en remontant le plafond du quotient familial initialement prévu rendant éligible au dispositif. Ce quotient familial prévu inférieur ou égal à 600 euros évolue pour s'aligner sur le quotient familial demandé pour bénéficier de l'allocation de rentrée scolaire, i.e. 1300 euros.

Avec cette augmentation, il y a un risque de dépassement de l'enveloppe octroyée à cette opération que l'Etat indique assumer.

Le circuit pré-choisi pour l'emploi du Pass'Sport est d'utiliser Mon Compte Asso' (cf. dossiers PSF). La plateforme permettra de saisir les lettres chèques envoyés aux familles par la CAF.

Le seul inconvénient est qu'il n'y a que 22K clubs qui ont un Compte Asso'. La Fédération aidera donc les clubs à créer un compte. Les Ligues et les Comités doivent s'impliquer également pour répondre aux clubs qui auront besoin d'aide.

- Le ministère des sports a octroyé un CDD dédié au plan de reprise pour une durée de six mois.
- Sur le dossier des CTS, la crise a repris avec l'annonce de la suppression de 120 postes auprès des fédérations pour être déployés dans les CREPS et à l'ANS. Cependant, le mouvement olympique a obtenu un premier arbitrage en faveur des fédérations auprès du ministre de l'éducation nationale. Ainsi, 80 postes seraient préservés pour les fédérations. Le Premier Ministre a abondé en ce sens.

La FFvolley est impactée par ces suppressions de postes avec deux départs qui ne sont pas remplacés à ce jour. Par ailleurs, six départs à la retraite sont prévus sur l'Olympiade sans assurance sur leurs remplacements.

Concernant l'accès au poste, une personne est inscrite au concours pour ce qui est du volley, mais la FFvolley ne connaît pas à ce jour les reçus à l'admissibilité.

- La FFvolley a été auditionnée par l'inspection générale de l'éducation nationale (qui comprend le sport depuis la fusion des deux ministères). L'objectif de cette audition était d'échanger sur l'impact de la COVID-19, de partager l'expérience de la FFvolley et d'étudier le plan de relance.
La FFvolley a indiqué que la rentrée 2021 serait déterminante pour notre sport et a partagé les difficultés traversées lors de la saison 2020/2021, notamment l'absence d'uniformité dans l'application du protocole sanitaire sur le territoire national.
- Création de l'Union des Fédérations des Sports Professionnel : Cette association est créée par les fédérations de football, de rugby, de basket-ball, de handball, de cyclisme, de hockey sur glace et de volley, notamment pour soutenir les fédérations sur les projets ministériels et elle sera utile pour proposer des textes, notamment sur la protection des images et des sportifs auprès de l'Union Européenne à l'occasion de la présidence assurée par la France.
- Parmi nos premières actions de la relance, les coupes de France beach 2021 s'avèrent être à ce jour un succès. En effet, en 2019/2020, il y avait 108 équipes engagées et en 2020/2021, il y a 1260 équipes inscrites.

II - INTERVENTION DU PRESIDENT DE LA LNV

Le président donne la parole à Monsieur BOUGET, président, dont l'intervention est résumée en ces termes :

Concernant la LNV, la saison 2020/2021 a été complexe dans la mesure où il y a eu une transition de gouvernance en milieu de championnat et que sur le plan financier, aucune action commerciale n'a été possible pendant les cinq premiers mois de l'année.

Au niveau des ressources humaines, plusieurs salariés sont partis et de belles arrivées sont prévues tournées vers le digital et la jeunesse ayant une nouvelle culture du travail.

Sportivement, il y a la satisfaction d'avoir vu les championnats aller à leurs termes. Les équipes précédentes et actuelles ont assumé la période COVID avec plus ou moins de succès. Il a fallu inventer les règles et finalement, la LNV a deux beaux champions de Ligue A :

- En ligue féminine, Mulhouse réussit son premier doublé. Ce club bien structuré doit être un standard vers lequel les autres clubs doivent se rapprocher.
- En ligue masculine, il y a eu une magnifique dramaturgie avec des play-offs au bel enjeu d'animation et de communication. Il y a eu trois beaux matchs avec des balles de matchs importantes pendant le dernier.

Financièrement, les clubs ont un bilan très positif en 20/21 grâce aux aides et au support de l'Etat français.

Même s'il y a eu une créativité à travers les réseaux sociaux, l'élément négatif principal se situe au niveau de nos fans qui ont été frustrés et coupés de leur sport professionnel. Cette période de confinement a permis aux pouvoirs publics de découvrir que le sport professionnel avait un réel impact sur la vie sociale et qu'en son absence, c'étaient des lieux de partage et de fête qui n'existaient plus.

Ainsi, c'est une saison 2020/2021 mitigée qui se termine mais la LNV est dans le bloc de départ pour entamer une nouvelle saison sportive à venir.

III - POLE DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

Administration

Le Président donne la parole à Monsieur FLORENT pour la présentation des résolutions et des informations suivantes.

- Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration n°6 du 20 mars 2021

Personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote :

2^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le procès-verbal du Conseil d'administration n°6 du 20 mars 2021.

- Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration n°7 du 1er au 2 avril 2021

Personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote :

3^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le procès-verbal du Conseil d'administration n°7 du 1er au 2 avril 2021.

- Approbation du procès-verbal du Bureau Exécutif n°11 du 12 avril 2021

Personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote :

4^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le procès-verbal du Bureau Exécutif n°11 du 12 avril 2021.

- Approbation et présentation des procès-verbaux des commissions

Les procès-verbaux suivants sont soumis à approbation du Conseil d'administration :

- Commission Centrale Sportive n°18 du 22 mars 2021
- Commission Centrale Sportive n°19 du 23 mars 2021
- Commission Centrale Sportive n°20 du 25 mars 2021
- Commission Fédérale PSF n°1 du 31 mars 2021
- Commission Centrale Sportive n°21 du 6 avril 2021
- Commission Fédérale Volley Sourd n°3 du 21 avril 2021
- Commission Fédérale PSF n°2 du 20 avril 2021
- Commission Centrale Sportive n°22 du 30 avril 2021
- Commission Centrale Sportive n°23 du 10 mai 2021
- Commission Centrale des Educateurs et de l'Emploi n°3 du 1er avril 2021
- Commission Centrale des Educateurs et de l'Emploi n°4 du 5 avril 2021
- Commission Centrale des Educateurs et de l'Emploi n°5 du 21 avril 2021
- Commission Fédérale de Beach Volley n°3 du 6 avril 2021
- Commission Sport Santé n°2 du 5 mai 2021
- Commission Mixte d'Ethique n°1 du 14 mai 2021

Il est précisé que l'adoption du procès-verbal de la Commission Mixte d'Ethique emporte la validation de la nomination de la Présidente de la commission, Mathilde REGGIO, qui est renouvelée dans cette fonction.

Personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote :

5^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les procès-verbaux susmentionnés.

Ne nécessitant pas l'approbation du Conseil d'administration, les procès-verbaux suivants ont été uniquement présentés :

- Commission Centrale de Discipline n°4 du 6 mars 2021 ;
- Conseil Supérieur DNACG n°2 du 31 mars 2021 ;
- Commission d'Aide et de Contrôle des Clubs Fédéraux n°7 du 1er avril 2021 ;
- Commission Centrale de Discipline n°5 du 26 mars 2021 ;
- Commission Fédérale d'Appel n°5 du 9 avril 2021 ;
- Cellule Fédérale contre les violences sexuelles n°1 du 22 février 2021.

- Présentation du procès-verbal n°6 du conseil de surveillance

Il est précisé qu'au niveau du point 5, la dénomination sur le para volley doit être rectifiée. Les termes sont « para-volley » ou « volley sourd et volley assis ».

- Gestion des commissions :

Les membres sont informés que :

- Monsieur Nicolas BICHET et Madame Sélina FROGET (secrétariat de la commission) démissionnent de la Commission fédérale Volley Sourd.
- Madame Isaline SAGER-WEIDER démissionne de la présidence de la Commission fédérale Volley Assis.
- Commission Fédérale de Beach Volley : approbation de la composition

La composition de membres suivante est proposée pour la Commission Fédérale de Beach Volley.

Président : Karim KHEMIRI-LEVY

Membres :

- David BORELLA
- Camille CLAVREUL
- Alexandra FERREIRA
- Laura LONGUET
- Vincent ROCHE
- Philippe SAGNARD
- Malik WATTRELOT

Les débats étant clos et plus personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote :

6^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la composition de la Commission Fédérale de Beach Volley.

- Commission PSF : Point étape campagne PSF 2021-2024 - ERIC SAGOT

Le Président donne la parole à Monsieur Eric SAGOT pour la présentation des résolutions et des informations suivantes.

Point étape de la réception des dossiers

	PSF 2020			TOTAL DOSSIERS PSF 2020	Au 21/05/2021			TOTAL DOSSIERS au 21 mai 2021
	Nb dossiers GSA	Nb dossiers Comités	Nb dossier ligue		Nb dossiers GSA	Nb dossiers Comités	Nb dossier ligue	
AURA	24	6	1	31	10	1	0	11
BFC	11	2	1	14	3	0	0	3
BRETAGNE	18	4	1	23	6	2	0	8
CVL	8	4	1	13	3	1	0	4
GRAND EST	22	4	1	27	8	3	0	11
HAUTS-DE-FRANCE	17	3	1	21	5	2	1	8
IDF	46	8	1	55	10	1	0	11
NORMANDIE	15	3	1	19	1	2	0	3
NOUVELLE AQUITAINE	27	9	1	37	6	1	0	7
OCCITANIE	19	6	1	26	13	4	0	17
PACA	24	4	1	29	6	0	0	6
PDL	10	5	1	16	2	0	0	2
GUADELOUPE	0		1	1			0	1
GUYANE	3		1	4	1		0	1
LA REUNION	11		1	12	3		0	3
MARTINIQUE	4		1	5	1		0	1
MAYOTTE	1		1	2	0		0	0
	260	58	17	335	79	17	1	97

La campagne PSF a été lancée le 27 avril 2021 avec un peu de retard dû à des considérations administratives.

A ce jour, 30% du total des dossiers de 2020 ont été déposés pour cette session sachant qu'habituellement les dossiers arrivent tardivement et qu'ils ne peuvent être comptabilisés qu'une fois qu'ils sont totalement validés par le club.

La date de clôture est prévue le 26 mai. Tous les référents ont été mobilisés, notamment à l'occasion de plusieurs réunions. Ils sont alertés sur le fait que les structures qui en ont besoin peuvent émarger sur le PSF 2021 et notamment sur le fond de relance.

Pour rappel, 250 K euros supplémentaires via France Relance sont dédiés aux actions de reprises et aux structures en difficulté. A ce jour, deux dossiers (un club et un comité) ont été identifiés comme tels.

Une nouvelle réunion est prévue pour vérifier que toutes les structures dans le besoin seront touchées par cette campagne.

Pour cette campagne, il est précisé que les clubs doivent (i) justifier le report d'actions non réalisées ou partiellement réalisées et la consommation de la subvention précédente, puis ils doivent (ii) se mobiliser sur de nouvelles actions. A savoir que les clubs peuvent transformer l'action de la saison précédente si le sujet n'est plus viable dans le contexte actuel.

Cela n'empêche pas qu'avec l'enveloppe de France Relance, les clubs peuvent redéposer un dossier quand bien même, ils n'ont pas pu réaliser une action sur le PSF 2020.

Les structures seront accompagnées sur ces deux dimensions.

- Gestion des ligues et des comités :

Les membres relèvent un besoin des dirigeants des Ligues et Comités d'être formé à la gestion d'une association. Le Bureau Exécutif ayant conscience de cette carence, il mettra en œuvre sur l'olympiade une formation adéquate en sus de supports digitaux.

- Point étape : CD 57, CD 14, CD 85 et LR des Iles du Nord

Sur ces dossiers, les Ligues Régionales ont su réagir pour mettre en œuvre les bonnes actions pour redresser les structures.

Pour le Comité Départemental de la Moselle (57), une nouvelle élection a été effectuée après une carence d'un an.

Pour le Comité Départemental du Calvados (14), le président en place ne souhaite plus continuer son mandat. Les clubs ont été alors réunis pour effectuer une AG et trouver des personnes motivées pour remplir les fonctions régaliennes du Comité. Cependant, aucun candidat n'a été trouvé en raison de la situation financière du Comité. Le Conseil d'administration sera saisi par voie électronique pour prévoir les mesures adéquates en fonction des dernières informations qui doivent parvenir à la Fédération.

Pour le Comité Départemental de la Vendée (85), la situation remonte à une affaire concernant des malversations financières qui touchent le CDvolley, le CDOS 85 et un club (avec enquête de la brigade financière). La nouvelle équipe du CDvolley 85 a éclairci sa situation et aujourd'hui il n'y a plus de problème du côté du volley-ball.

Une procédure disciplinaire n'a pas été engagée au niveau de la FFvolley, la personne concernée ayant été sanctionnée d'un rappel à la Loi et les sommes ayant été remboursées auprès du CDvolley 85.

Pour la Ligue Régionale des Iles du Nord, plusieurs réunions ont été faites avec un correspondant sur l'île de Saint Martin. Depuis 2016, il n'y a pas d'activité, d'affiliation et de licence.

Le souhait est de relancer l'activité dans le giron fédéral, cependant le président actuel de l'association est surveillé par la préfecture et serait potentiellement sous le coup d'une enquête judiciaire.

Les instances internationales sont prévenues de la situation et de l'absence de reconnaissance de la FFvolley pour cette structure au niveau international et notamment de la NORCECA.

A ce jour, la FFvolley cherche à savoir qu'elle est la procédure administrative ou judiciaire lancée et si elle concerne la personne du président ou la personne morale associative.

En fonction de ces éléments, l'association actuelle sera remise en conformité avec les textes fédéraux ou une nouvelle association sera créée à laquelle la FFvolley confiera les compétences régionales du territoire de Saint Barthélemy et Saint Martin.

Au cours des débats, les membres s'accordent pour que Monsieur ANATOLE se rapproche de la préfecture et de son contact sur place pour connaître au mieux la situation. La FFvolley prendra également attache de son avocat pour porter plainte ou se constituer partie civile le cas échéant.

Une fois ces éléments récoltés, le Conseil d'administration sera saisi pour statuer sur la structure associative à laquelle il confiera les compétences régionales conformément au code du sport.

- Statuts types des ligues régionales et des comités départementaux

Conformément aux statuts de la FFvolley sur les pouvoirs du Conseil d'administration, le Bureau Exécutif propose de ne pas faire voter les nouveaux statuts types en assemblée générale pour ne pas alourdir l'ordre du jour et les débats.

Le Conseil d'administration ayant la compétence de voter ces textes, l'assemblée générale peut être délestée de ce point et les textes seront publiés plus rapidement.

Les débats étant clos et plus personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote :

7^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à la majorité simple de ne pas mettre les statuts types à l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Au cours des débats, les administrateurs décident d'apporter les modifications suivantes aux textes proposés :

- Dans les ressources de l'association, le terme « part régionale » doit être repris.
- Dans la comptabilité de l'association, les structures pourront choisir entre avoir des vérificateurs aux comptes et/ou avoir un expert-comptable. Sachant qu'en l'absence d'un expert-comptable, il faudra désigner des vérificateurs aux comptes.
- Pour les statuts types des Comités départementaux, il est précisé une option pour instituer une commission de développement.
- Sur le mode de scrutin, les ligues conservent le choix entre un scrutin de liste et un scrutin plurinominal.
- Sur la gouvernance des ligues régionales, toutes les ligues pourront décider si elles souhaitent fonctionner avec ou sans bureau en plus du comité directeur.
- Sur la gouvernance des comités départementaux, au moins deux sièges seront réservés au genre minoritaire dans l'instance dirigeante.

Par ailleurs, les membres proposent que les ligues et les comités disposent d'un délai raisonnable pour se mettre en conformité avec ces nouveaux textes qui seront à faire valider pour chacun par la CCSR et le service juridique. Ainsi, les ligues et les comités devront adopter ces textes au plus tard lors de leur assemblée générale annuelle se déroulant avant le 31 décembre 2022.

Les débats étant clos et plus personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote :

8^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à la majorité simple d'approuver les statuts types des ligues régionales et des comités départementaux.

- Groupe de travail transition numérique : Point étape sur le nouvel espace personnel

Le Président donne la parole à Monsieur VAURETTE pour la présentation d'un point étape sur la création de l'espace personnel licencié.

Les questions des membres seront redirigées vers l'adresse email de Monsieur VAURETTE.

- Organisation de l'Assemblée Générale 2021 :
 - Approbation du calendrier administratif et statutaire

Personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote :

9^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à la majorité simple d'approuver le calendrier administratif et statutaire de l'organisation de l'assemblée générale du 22 juin 2021.

- Approbation de l'ordre du jour de l'AG du 12 juin 2021

Il est précisé que des modifications à venir pourraient concerner les horaires de l'assemblée générale tout en prenant en compte les arrivées matinales des délégués et des horaires d'ouverture du CNOSF.

Une intervention de l'entraîneur national de l'équipe de France est pour l'instant envisagée.

L'assemblée générale sera filmée et un lien pourra être envoyé à ceux le souhaitant pour suivre la réunion, notamment pour les membres du Conseil d'administration et les cadres techniques sportifs.

Les débats étant clos et plus personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote :

10^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à la majorité simple d'approuver l'ordre du jour de l'assemblée générale du 12 juin 2021.

- Approbation du procès-verbal de l'AG du 26 septembre 2020

Il est demandé aux membres de s'exprimer sur le rédactionnel du procès-verbal qui sera approuvé par l'assemblée générale du 12 juin 2021.

Personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote :

11^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à la majorité simple de soumettre à l'assemblée générale du 12 juin 2021 le procès-verbal de l'assemblée générale du 26 septembre 2020.

- Approbation des modifications des statuts et du règlement intérieur

Au cours des débats, il est demandé de ne pas procéder à la suppression de la section relative aux commissions dans le règlement intérieur.

Les débats étant clos et plus personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote :

12^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à la majorité simple d'approuver les statuts et le règlement intérieur pour les soumettre à l'assemblée générale du 12 juin 2021 avec la modification ci-dessus.

- Adoption des modifications réglementaires :

- Règlement Général des licences et GSA

Personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote :

13^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à la majorité simple d'approuver le règlement général des licences et des groupements sportifs affiliés.

- Règlement Général d'Arbitrage

Il est précisé que les modifications sont applicables directement pour la saison 2021/2022.

Les débats étant clos et plus personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote :

14^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le règlement général d'arbitrage.

- Règlement Général Disciplinaire

Personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote :

15^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le règlement général disciplinaire.

- Règlement Général des Devoirs d'Accueil et de Formation

Madame AKILIAN présente les modifications.

Il est fait remarquer que la notion de « devoir » peut-être mal interprétée par les dirigeants alors que les propositions règlementaires sont des solutions pour renforcer les clubs. Cependant, l'idée est d'avoir une contrainte qui doit aller au-delà vers une valorisation.

Les débats étant clos et plus personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote :

16^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le règlement général des devoirs d'accueil et de formation.

- Règlement de la Direction Nationale d'Aide et de Contrôle de Gestion

Personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote :

17^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à la majorité simple d'approuver le Règlement de la Direction Nationale d'Aide et de Contrôle de Gestion.

- Charte d'Ethique et de Déontologie

Les membres conviennent de modifier le préambule du texte proposé avec la suggestion suivante « *internationalement pratiquées **et/ou** disciplines olympiques* »

Les débats étant clos et plus personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote :

18^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la Charte d'Ethique et de Déontologie avec la modification ci-dessus.

- RPE Coupe de France de Beach Volley M13 – M15 – M18

Plus personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote :

19^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les règlements particuliers des épreuves « Coupe de France de Beach Volley M13 – M15 – M18 ».

FINANCES

Monsieur LAFFITE se présente sur demande du Président de la FFvolley. Il est accompagné de Monsieur ROBILLARD qui suit la fédération depuis plusieurs années.

Le Président donne la parole à Monsieur ALBE pour la présentation des résolutions et des informations financières suivantes.

- Présentation du rapport financier incluant les comptes clos arrêtés au 31/12/2020 et le rapport du Commissaire aux Comptes

Le bilan de l'exercice clos 2020 est disponible sur simple demande auprès des services administratifs de la FFvolley. Par ailleurs, le rapport financier est joint au présent procès-verbal en Annexe 2.

Monsieur ALBE commente le déroulé de l'exercice 2020 et ses propos sont résumés dans les termes suivants.

L'année 2020 a été largement marquée par la COVID-19 et il a fallu réagir très vite notamment face à la prise de licence qui s'est vue diminuée de 25% par rapport à la saison précédente.

La fédération s'est adaptée en prenant des premières mesures :

- Minimisation des frais (ce qui continue toujours), notamment via la mise en place des visioconférences avec une économie très importante de l'ordre de 50% par rapport aux années précédentes.
- Réduction de la masse salariale dès juillet 2020 avec un licenciement économique collectif du directeur général et du responsable du service comptabilité.
- Lancement d'un plan de reprise discuté lors des dernières réunions du conseil d'administration.
- Bénéfice des différentes aides de l'Etat, dont l'activité partielle qui représente une indemnisation de 80 K€ et une exonération des charges sociales qui représentent 279 K€ d'économie (sur 2021 cette exonération perdure jusqu'à ce jour).

Devant les signaux relativement alarmants de la situation économique et financière, la Fédération remercie ses partenaires qui continuent de suivre le volley en grande partie ainsi que l'Etat qui a maintenu la totalité de la subvention sur le haut niveau malgré le peu de compétition ayant eu lieu en 2020.

Nous remercions les clubs et les licenciés qui ont compris que le remboursement des licences et des affiliations auraient créé des grandes difficultés pour la continuité de l'institution.

Les 500 K€ du plan de relance incluent une remise de 25% pour toutes reprises de licence toutes catégories pour la saison 2021/2022.

Sur le traitement comptable du bénévolat, il s'agit d'une nouveauté du plan comptable et des obligations de transmissions d'information. C'est un compte qui se situe dans les classes suites (hors bilan) et il n'a pas d'impact sur les charges comptables.

A savoir également que la FFvolley a obtenu l'accord du Crédit Mutuel pour le prêt garanti par l'Etat.

Le Président donne la parole à Monsieur LAFITTE qui délivre des informations financières suivantes.

La vérification des comptes et du caractère approprié des décisions prises et des hypothèses retenues a été faite, notamment à propos des 700 K euros de provisions pour charges dans le cadre du plan de relance. Le cabinet de Commissaires aux comptes n'a pas de problème sur ce rattachement car le fait générateur, qui est la crise de la COVID-

19, est bien sur l'exercice en 2020. Sur la valorisation de cette somme, il a été vérifié le caractère équilibré qui se traduira en 2021 par une reprise de 700 K€ dans les charges réellement décaissées.

Il y a aura donc un « lissage » sur deux exercices comptables car la COVID-19 a eu des conséquences sur cette année et le plan de relance sur l'année prochaine.

L'annexe du cabinet comptable ne pose également pas de difficulté et les comptes seront certifiés sans réserve.

Les débats étant clos et plus personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote :

20^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à la majorité simple d'approuver l'arrêté des comptes clos 2020 pour approbation par l'assemblée générale du 12 juin 2021 du bilan et du compte de résultats certifiés.

- Présentation et approbation de la tarification 2021/2022

Il n'y a pas d'augmentation pour la saison 2021/2022. La tarification qui est gelée pour la seconde fois consécutive.

Les débats étant clos et plus personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote :

21^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à la majorité simple d'approuver le montant des licences, amendes et droits pour la saison 2021/2022.

- Présentation et approbation du budget prévisionnel 2022

Le budget prévisionnel est une première estimation prudente avec quasiment tous les postes qui sont à la baisse.

- Sur les licences/affiliations, le budget est identique à 2020 ;
- Sur le partenariat, le budget est augmenté de 100K€ ce qui se justifie par les prises de contact en cours qui devraient se concrétiser malgré la crise sanitaire ;
- Sur le fonctionnement de la fédération, il n'est pas possible d'envisager des embauches à ce jour ;
- Sur l'arbitrage, le budget ne change pas en espérant que les compétitions vont reprendre ;
- Sur la Direction Technique Nationale, le budget suit la convention d'objectifs obtenue en 2021 puisqu'il y a des signes forts allant vers une continuité du suivi très significatif que l'Etat accorde à la FFvolley depuis déjà 4 ans. Cependant, quasiment chacun des postes ont été réduits de 20% en corrélation avec la baisse des licences.

FFVB - BUDGET PREVISIONNEL 2022 en K€ VERSION 0			
	CHARGES	Ministère CO	PRODUITS
Licences + affiliations + assurances + Transferts			2 800
Redevances Clubs hors arbitrage			1 350
Partenariats			700
Amendes			-
Fonctionnement FFVB	1 400		
Compléments Salaires CT	110		
Communication	100		
Production TV	20		
Organisations Secteur Evenementiel	200		
Secteur Beach Fédéral	200		
Organisation Fédérales	250		
Arbitrage hors clubs	1 050		400
DOM-TOM	120		
Boutique FFVB	30		35
Totaux	3 480		5 285
Résultats courants		1 805	
Provision Primes	300		
Résultats exceptionnels		-300	
DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE			
Secteur Masculin	800	450	
Secteur Feminin	390	94	-
Secteur Beach	290	90	
Secteur Snow	5		
Para Volley	150	110	
Aides Personnalisées	170	170	
Plan de Performance Fédéral	700	200	100
Médical	290	230	
Formations	70	43	250
Fonctionnement DTN	40		
Développement	140	120	
Aides aux Ligues développement International	300		
	-		
TOTAL DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE	3 345	1 507	350
Résultats DTN (Fonds propres)		-1 488	
TOTAL GENERAL	7 125	1 507	5 635
RESULTAT 2022		17	

Les débats étant clos et plus personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote :

22^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à la majorité simple d'approuver le budget prévisionnel version 0 pour l'exercice 2022.

IV - POLE DEVELOPPEMENT : PRESENTATION DU CHALLENGE

Le Président donne la parole à Madame AMARD pour la présentation.

Le challenge des initiatives a été lancé le 19 mai, à la date de retour dans les gymnases pour les jeunes. Nous avons déjà reçu plusieurs dossiers et il faut dès lors préciser certains éléments.

En effet, les actions doivent être très ponctuelles (une journée ou un week-end) et sortir de l'ordinaire à la différence des projets de relance ou de reprise dans le cadre du PSF. L'objectif est de présenter un projet en fonction des indicateurs matérialisés par les badges fédéraux.

Le dossier du Challenge Initiative est publié sur le site internet. Le formulaire d'inscription a été repris pour plus de facilité.

Une adresse email a été créée pour le challenge.

Par ailleurs, le souhait du Bureau est que deux membres du Conseil d'administration rejoignent un jury final pour déterminer qu'elles sont les meilleures initiatives avec les différents badges. Le jury final aura lieu en septembre.

V - POLE OUTRE-MER

En l'absence de Mme NOEL, vice-présidente en charge de l'outre-mer, il est précisé que la FFvolley est de nouveau en discussion avec la Fédération de Tahiti pour une réintégration en son sein.

VI - POLE SPORTIF : PROJET REFONTE ELITE

Le Président donne la parole à Monsieur MERCIER pour la présentation du projet de refonte des championnats Elite. Ses propos sont résumés comme suit.

A l'initiative de ce projet, l'idée directrice est de définir un statut pour nos championnats Elite. Ce projet est souhaité dans la concertation. Tous les clubs d'Elite ont donc été réunis à l'occasion de plusieurs visioconférences pour qu'ils partagent leurs préoccupations.

Le compte rendu de cette concertation et des réflexions menées par le secteur sportif pour y répondre est joint au présent procès-verbal en annexe 3.

La problématique première est l'iniquité ressentie au sein de la même division entre les clubs qui souhaitent demeurer amateurs et d'autres qui souhaitent se professionnaliser.

La mise en application du projet sera progressive et validée régulièrement par le Conseil d'administration et l'assemblée générale.

Les tableaux de montées et des descentes seront adaptés nécessairement au niveau de la Commission Centrale Sportive pour répondre aux objectifs et ne sont donc pas figés tels que présentés.

Les membres s'accordent sur les idées et la position de fond, notamment sur la dynamisation du volley français. La méthodologie et le rétro planning demeure en discussion.

En termes de calendrier, l'assemblée générale de septembre 2021 permettra de faire un état des lieux sur la pyramide exacte des clubs et de mettre à jour les tableaux suivant la méthodologie fixée pour les atteindre. La même chose sera faite pour les JIFF puisque à cette date les collectifs Elite et professionnels seront connus. Les statistiques et un rétro-planning seront proposés.

Les membres s'entendent pour que l'assemblée générale du 12 juin 2021 soit l'occasion de présenter le projet et les orientations pour atteindre la pyramide en trois ou quatre saisons sportives. Le projet est transmis en amont de l'assemblée générale sans le tableau des montées et des descentes, en revanche il sera projeté et présenté en séance.

Les débats étant clos et plus personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir les votes et ne participe pas au vote :

23^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à la majorité de soumettre à l'approbation de l'assemblée générale du 12 juin 2021, le projet de refonte des championnats Elite.

VIII - POLE DTN

En l'absence excusée de la Directrice Technique Nationale, il est précisé que les équipes de France ont repris la préparation sportive pour un long périple attendu.

En stage à Mulhouse, chacun est motivé avec l'envie de briller cette saison. La Fédération va les suivre pour leur permettre cela.

IX - QUESTIONS DIVERSES

- Actualité sur la mise en quarantaine depuis les DROM CROM :

<https://www.monewsguyane.com/index.php/2021/05/21/info-mo-news-covid19-la-quarantaine-brisee-suite-a-un-recours-depose-par-les-avocats-jerome-et-francois-gay/>

- Mise à disposition d'Eric TANGUY

Dans la continuité de la décision du Conseil d'administration du 9 janvier 2021 qui a renouvelé la convention de mise à disposition de M. Éric TANGUY auprès de la FFvolley (50 % du 1er janvier au 30 juin 2021), il est proposé de renouveler la mise à disposition du Président à hauteur de 100% (maximum) de son temps de travail au sein de Sorbonne Université pour un coût annuel d'environ 64 000 euros.

Ce renouvellement est conclu à partir du 30 juin 2021 et pour toute la durée du mandat de président d'Eric TANGUY.

Conformément à l'article 11 du règlement intérieur, l'assemblée générale ayant lieu en juin 2021 devra ratifier cette décision qui demeure dans le sens de la politique suivie depuis plus d'un an.

Il est précisé que le Président de la FFvolley ne perçoit aucun salaire ou indemnité, il bénéficie uniquement de son salaire de fonctionnaire à 100%.

Les débats étant clos et plus personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir les votes et ne participe pas au vote :

24^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à la majorité (deux votes d'abstention) de soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, le renouvellement de la convention de mise à disposition de M. Éric TANGUY avec Sorbonne Université à 100 % à partir du 30 juin 2021.

- Groupe de travail sports professionnels féminine et sports semi-professionnels

Le Président donne la parole à Monsieur MERCIER pour préciser la résolution suivante :

Encadré par le CNOSF et sur la base du volontariat, les fédérations des sept sports gérant une division de « sport professionnel féminin » et des divisions « semi-professionnelles » (basket, foot, hand, hockey sur glace, rugby, volley, waterpolo) se sont réunies pour proposer un modèle du sport professionnel féminin et du sport semi professionnel français afin de réduire les disparités entre ces sports à l'horizon de 2024, tout en maintenant leurs particularités.

Une feuille de route est en cours de finalisation.

Il est proposé au Conseil d'administration d'acter la volonté de la FFvolley d'intégrer ce projet et d'accepter, si besoin, d'adapter nos règlements dans le cadre de prise de décision collective de ce groupe de travail afin d'harmoniser les règlements des fédérations concernées.

Les débats étant clos et plus personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir les votes :

25^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à la majorité simple d'approuver la résolution présentée.

- Un guide sur les politiques fédérales de prévention et du dopage et des conduites dopantes a été publié par le ministère des sports.
- Les membres sont informés de la réforme du certificat médical et les mises à jour réglementaires en conséquence :



RÉFORME SUR LE CERTIFICAT MÉDICAL POUR LE MINEUR



Ont été publiés le 08 Mai 2021 au Journal Officiel :

- Le décret n° 2021-564 du 7 mai 2021 relatif aux modalités d'obtention et de renouvellement d'une licence d'une fédération sportive ainsi qu'aux modalités d'inscription à une compétition sportive pour les mineurs hors disciplines à contraintes particulières
- L'arrêté du 7 Mai 2021 fixant le contenu du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

Le décret modifie le Code du Sport afin de prendre en compte l'évolution du contrôle de l'absence de contre-indication à la pratique sportive pour le mineur.

→ **Plus nécessaire, pour le mineur, de produire un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence sportive ou pour l'inscription à une compétition sportive.**

Le certificat demeure nécessaire lorsqu'une ou plusieurs réponses positives au « Questionnaire relatif à l'Etat de Santé du Sportif Mineur » conduisent à un examen médical ou dans le cas d'un surclassement.

Le sportif et la personne exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement le « Questionnaire Relatif à l'Etat de Santé du Sportif mineur ».

A défaut de réponse positive au questionnaire, il convient de produire un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique de la discipline concernée datant de moins d'un an.

La procédure de création ou de renouvellement d'une licence FFvolley 2021/2022 pour un mineur évolue de la façon suivante :

- Le sportif mineur renseigne le « Questionnaire Relatif à son Etat de Santé » ;
- La personne exerçant l'autorité parentale complète obligatoirement les 3 dernières questions de ce Questionnaire
- Si toutes les réponses sont négatives, la personne exerçant l'autorité parentale coche sur le formulaire de demande de licence la case « J'atteste avoir répondu négativement à toutes les questions du Questionnaire relatif à l'Etat de Santé du Sportif Mineur »
- Si une ou plusieurs réponses sont positives, la demande de licence doit être accompagnée d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique sportive concernée, y compris en compétition, datant de moins d'un an.
- La personne exerçant l'autorité parentale signe le formulaire de demande de licence qui sera transmis au GSA (club) avec les autres pièces demandées.



- Affaire - détournement de fonds par le président de la FIVB : Le président de la FIVB a fourni aux pays membres le jugement brésilien de 2019 sur ce dossier. Il est mis à disposition des membres du Conseil d'administration sur simple demande.

L'affaire concernerait des détournements lorsque le président de la FIVB était à la Fédération de volley brésilienne.

<https://www.francsjeux.com/2021/05/21/le-president-du-volley-ball-mondial-accuse-de-detournements-de-fonds/75673>

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17 heures et 15 minutes.

Listes des annexes :

- Annexe 1 – Feuille d'émargement
- Annexe 2 – Rapport financier du trésorier
- Annexe 3 – Projet de refonte des championnats Elite

De tout ce que dessus, a été dressé procès-verbal qui a été signé par le Président et le Secrétaire général de la FFvolley.

Le Président
Éric TANGUY

Le Secrétaire général
Sébastien FLORENT



FEUILLE DE PRESENCE
Conseil d'Administration du 22 mai 2021
Visioconférence

COLLEGE	NOM Prénom	PERSONNES EXCUSEES	NOM Prénom représentants	SIGNATURES
VOIX DELIBERATIVES				
Scrutin de Liste	ERIC TANGUY			X
	AKILIAN Michèle			X
	ALBE Christian			X
	AMARD Zélie			X
	COLLOT Isabelle			X
	DURAND Christophe			X
	FLORENT Sébastien			X
	MERCIER Pierre			X
	NOEL Florence		M. TANGUY	X
	SAGOT Eric			X
Représentant d'outre-mer	ANATOLE Marc-Olivier			X
Médecin Fédéral	GOUX Richard		Mme AKILIAN	X
LNV	BOUGET Yves			X

Représentants territoriaux

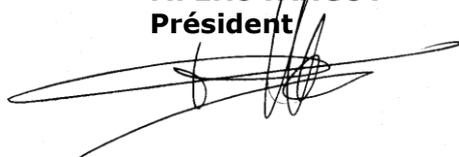
	BERNARD Monique			X
	ALLAMASSEY Pascal	X		
	ARIA Alain			X
	BAGATTO Cinthya			X
	CASTAINGS Nadège			X
	DE BERNON Françoise			X
	DECONNINCK Didier			X
	FRELAT Véronique		M. VOUILLOT	X
	GANGLOFF Claude			X
	GONÇALVES-MARTINS Sébastien			X
	KOZLUDERE Evlin		Mme VIALA	X
	LABROUSSE Yves			X
	LE THOMAS Viviane			X
	MABILLE Gérard			X
	MARCAGGI Antoine	X		
	MARTIN-DOUYAT Michel			X
	MOURADIAN Christine			X
	ROCHE Vincent			X
	ROYO Linda			X
	TRITZ Olivier		M. FLORENT	X

	VALLOGNES Nathalie			x
	VIALA Delphine			X
	VOUILLOT Pierre			X
VOIX CONSULTATIVES				
	Aline GEMISE FAREAU			X
INVITATIONS				
	Jean-Paul ALORO			X
	Laurie FELIX			X
	Vincent VAURETTE			X
	Philippe LAFITTE			X
	Antoine ROBILLARD			x

La présente feuille de présence faisant apparaître que TRENTE-QUATRE membres sont présents ou représentés, a été arrêtée et certifiée exacte par le Président de séance.

Fait à Choisy-le-Roi, le 22 mai 2021

M. Eric TANGUY
Président



**RAPPORT FINANCIER
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE 2020 CLOS**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE 12 juin 2021 PARIS/CNOSF**

Le Compte de Résultat 2020 est bénéficiaire de **271 014 €**.

Les produits s'élèvent à **6 647 419 €** et les charges à **6 376 405 €**.

Que dire de 2020 ? = Année de la Covid-19

Cette épidémie a largement bouleversé nos habitudes et notre gestion.

Le non déroulement de compétitions, manifestations en tout genre, a largement contribué à des économies forcées.

Par contre, la prise de licences s'est vue diminuée à hauteur de 25% en moyenne dans les diverses catégories de licences. D'où des recettes en moins, surtout pour la saison 2020/2021.

Ainsi, nous avons dû nous adapter pour essayer de passer ce cap qui est loin d'être terminé à ce jour.

Les premières mesures appliquées ont été :

- ✓ La mise en place des réunions (visioconférence) dans tous les secteurs de la Fédération,
- ✓ Ensuite nous avons décidé de réduire la masse salariale dès le mois de juillet 2020,
- ✓ Au vu de la perte de nos licenciés, un plan de relance a été retenu par le Conseil d'Administration qui devrait porter ses fruits à la reprise de la saison 2021/2022.

Le résultat 2020 est principalement constitué par les aides de l'Etat sur l'exonération et paiements des charges sociales telles que l'Urssaf (279 258 €).

.../...

Devant ses constats préoccupants pour l'avenir, nous tenons à remercier :

- ✓ Nos partenaires, qui malgré le peu de visibilité, nous ont soutenu en maintenant leurs engagements,
- ✓ L'Etat qui nous a permis de bénéficier du chômage partiel et qui nous a maintenu les subventions liées au Haut-Niveau et au Développement,
- ✓ Nos clubs et licenciés qui ont compris que le remboursement intégral de leurs contributions diverses seraient synonyme de « mise en danger de nos disciplines.

Notre bilan au 31/12/2020 indique après affectation de résultats 752 808,85 € de fonds propres associatifs.

L'emprunt pour l'acquisition du siège fédéral est « en fin de course » puisqu'il se termine au 30 juin 2022 et son montant au 31/12/2020, restant à rembourser s'élève à 88 620 €.

L'actif circulant est de **4 999 492 €** et la totalité des dettes est de **4 264 117€**.

Comme d'habitude, ces comptes peuvent être examinés au siège de la Fédération par tous licenciés.

Fait à Choisy le Roi, le 4 mai 2021

Christian ALBE
Trésorier Général de la FFvolley





FFvolley

**Refonte du
Championnat ELITE**
Présentation CA du 22 mai 2021

Refonte du Championnat ELITE

Rappel de la Méthodologie :

Recensement des points critiques à corriger :

- Réunion de tous les clubs ELITE par visioconférence le vendredi 5 février,
- Demande d'envoi au préalable à nlestoquey.ccsr@ffvb.org et à pierremercier.vp@ffvb.org des tous les points que les clubs souhaitent voir étudiés,
- Conservation de l'intégralité des messages des clubs par Nathalie LESTOQUOY pour pouvoir y recourir en cas de besoin,
- Classement du résumé des demandes par Pierre MERCIER et lancement de l'étude

Réflexion et travaux :

- Présentation des points au Bureau Exécutif et définition des orientations,
- Transmission de la liste exhaustive aux différents Pôles concernés (Pôle Sportif, Développement, Promotion, etc...),
- Chaque pôle travaille sur l'ensemble des points, fait des propositions ou des injonctions dans son domaine de compétence,
- Mise en commun des travaux des Pôles,
- Présentation aux clubs d'Elite et explication des réformes proposées,
- Ajustement et correction si nécessaire,

Refonte du Championnat ELITE

Timing :

- Visioconférence avec les clubs → **le 05 février 2021**
- Présentation aux membre du BE → **le 08 février 2021**
- Travaux des différents Pôles et mise en commun des propositions ou injonctions → **du 09 février au 22 mars 2021**
- Présentation de la réforme aux clubs Elite par visioconférence → **le 5 mai 2021**
- Validation en BE pour présentation au Conseil d'Administration → **le 10 mai 2021**
- Validation en CA pour présentation à l'Assemblée Générale → **le 22 mai 2021**
- Vote en Assemblée Générale → **le 12 juin 2021**
- Mise en application → **saison 2021/2022 et saisons suivantes...**

Refonte du Championnat ELITE

Les orientations :

Constat :

Au vu des différentes consultations qui ont été réalisées, il s'avère que les points les plus importants relevés notamment par les clubs peuvent se scinder en 3 parties :

- Une iniquité dans la comptabilisation des mutées et plus généralement dans le traitement des joueur(euse)s sous contrat professionnel ou pas ;
- Une difficulté d'application d'un cahier des charges commun alors que dans une même division nous retrouvons des clubs souhaitant aller vers plus de professionnalisation et d'autres souhaitant conserver leur statut de club amateur ;
- Une gestion de saison différente au sein d'une même poule entre les équipes fanions de clubs et les équipes CFC qui n'ont pas les même contraintes, pas les mêmes objectifs ;

Orientations Politiques :

Fort de ce constat, il semble nécessaire d'apporter quelques modifications sur nos championnats de France. Ces modifications peuvent être simplement d'ordre réglementaire mais peuvent également être plus profondes en remaniant la structure même de nos championnats.

Nos orientations politiques doivent tenir compte également de :

- notre environnement qui pousse vers la professionnalisation du Sport Féminin (Travaux du CNOSF) ;
- la performance que nous ambitionnons dans notre projet PARIS 2024 ;
- notre volonté à promouvoir avec parité le Volley-Ball Masculin et Féminin ;

Refonte du Championnat ELITE

Modifications points réglementaires

Objectif :

Réduire la différence de traitement entre les joueur(euse)s sous contrat professionnel et les joueur(euse)s sous statut amateur.

Proposition n°1 – La comptabilisation des muté(e)s :

Extrait du RPE ELITE actuel :

- Le nombre de joueur(euse)s muté(e)s autorisé sur la feuille de match est de trois (3) (hors CFC). Les joueur(euse)s ayant un contrat de travail à titre d'activité principale (au moins 130 heures) ne seront pas comptabilisé(e)s comme joueur(euse)s muté(e)s sur le terrain, si ils (elles) étaient licencié(e)s dans un GSA affilié à la FFvolley la saison précédente.

Proposition de RPE modifié :

- Le nombre de joueur(euse)s muté(e)s autorisé sur la feuille de match est de trois (3) (hors CFC). Les joueur(euse)s ayant un contrat de travail **à temps partiel (au moins 76 heures)** ne seront pas comptabilisé(e)s comme joueur(euse)s muté(e)s sur le terrain, si ils (elles) étaient licencié(e)s dans un GSA affilié à la FFvolley la saison précédente.

Refonte du Championnat ELITE

Modifications points réglementaires

Proposition n°2 – L'utilisation du Joker Médical :

Extrait du RPE ELITE actuel :

- Dans le cas d'un(e) joueur(euse) en inaptitude physique qui a un contrat de joueur(euse) professionnel(le) à titre d'activité principale d'une durée de travail mensuelle au moins égale à 130 heures, le club a la possibilité de prendre, au maximum, 1 joker médical, à partir du moment où l'arrêt de travail du joueur en inaptitude physique est égal ou supérieur à 30 jours.
- Ce joker médical devra être sous contrat de travail à titre d'activité principale dont la durée de travail mensuelle est au moins égale à 130 heures et ce dès son 1er match et jusqu'à la fin de la saison sportive. Le joker médical sera intégré à la liste du collectif à la date de sa DHO.

Proposition de RPE modifié :

- Dans le cas d'un(e) joueur(euse) en inaptitude physique qui a un contrat de joueur(euse) professionnel(le) à **temps partiel** d'une durée de travail mensuelle au moins égale à **76 heures**, le club a la possibilité de prendre, au maximum, 1 joker médical, à partir du moment où l'arrêt de travail du joueur en inaptitude physique est égal ou supérieur à 30 jours.
- Ce joker médical devra être sous contrat de travail **au minimum au même niveau d'activité que le(la) joueur(euse) en inaptitude physique** et ce dès son 1er match et jusqu'à la fin de la saison sportive. Le joker médical sera intégré à la liste du collectif à la date de sa DHO.

Refonte du Championnat ELITE

Modifications points réglementaires

Arguments :

- Réduire l'écart entre les joueur(euse)s sous contrat Pro et les joueur(euse)s sous statut amateur ;
- Inciter à la contractualisation des relations Joueur(euse)/club ;
- Bénéficier des avantages de l'état (Activité Partielle, soutien à l'embauche, sécurité sociale, assiette forfaitaire URSSAF) ;
- Protéger les joueur(euse)s ;

Application dès la saison 2021/2022

Refonte du Championnat ELITE

Structure de nos Championnats Nationaux

Objectif :

La restructuration de nos Championnats Nationaux va nous permettre d'atteindre un grand nombre de nos objectifs et résoudre naturellement la plupart des problèmes remontés par les clubs lors de cette consultation :

- Respecter la parité et promouvoir le sport au Féminin ;
- Dissociation Pro/Amateur/CFC ;
- Assurer la promotion à haut-niveau du Volley-Ball ;
- Volonté d'engagement vers la performance en lien avec la LNV ;
- Redonner de l'ampleur aux Championnats Régionaux gérés par les Ligues ;
- Créer une véritable division semi-pro* chez les féminins, en symétrie à la LBM ;

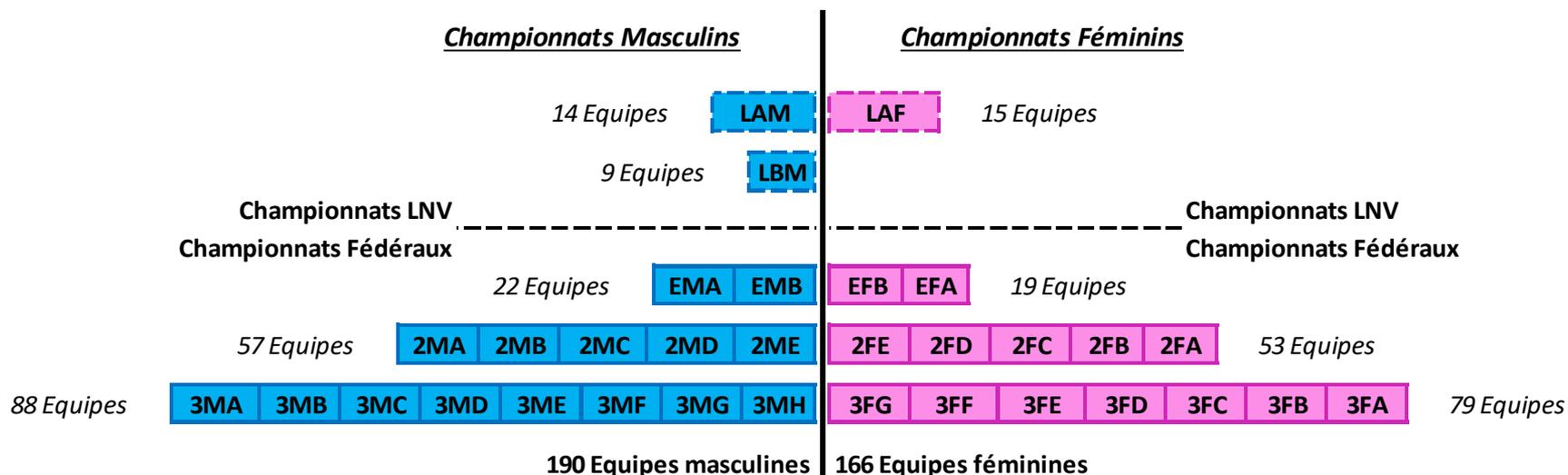
() Le CNOSF travaille actuellement sur la reconnaissance de division semi-professionnelle dans les différents sports et notamment dans les sports où les divisions féminines ne sont pas sous l'égide d'une Ligue Pro. Les objectifs poursuivis par le CNOSF sont en parfaite concordance avec notre volonté. Les différents groupes de travail œuvrent sur :*

- *La reconnaissance du statut professionnel pour les sportif(ive)s qui vivent de leur sport ;*
- *La volonté d'instaurer un encadrement professionnel des athlètes dans les clubs ;*
- *La formation vers la haute performance, chère à Claude ONESTA ;*
- *Le suivi médical et socio-professionnel des athlètes ;*

Refonte du Championnat ELITE

Structure de nos Championnats Nationaux

La pyramide actuelle de nos Championnats :



Constat sur la parité :

Nombre d'Equipes engagées :

- 190 équipes masculines, soit 53,37 % des équipes ;
- 166 équipes féminines, soit 46,63 % des équipes ;

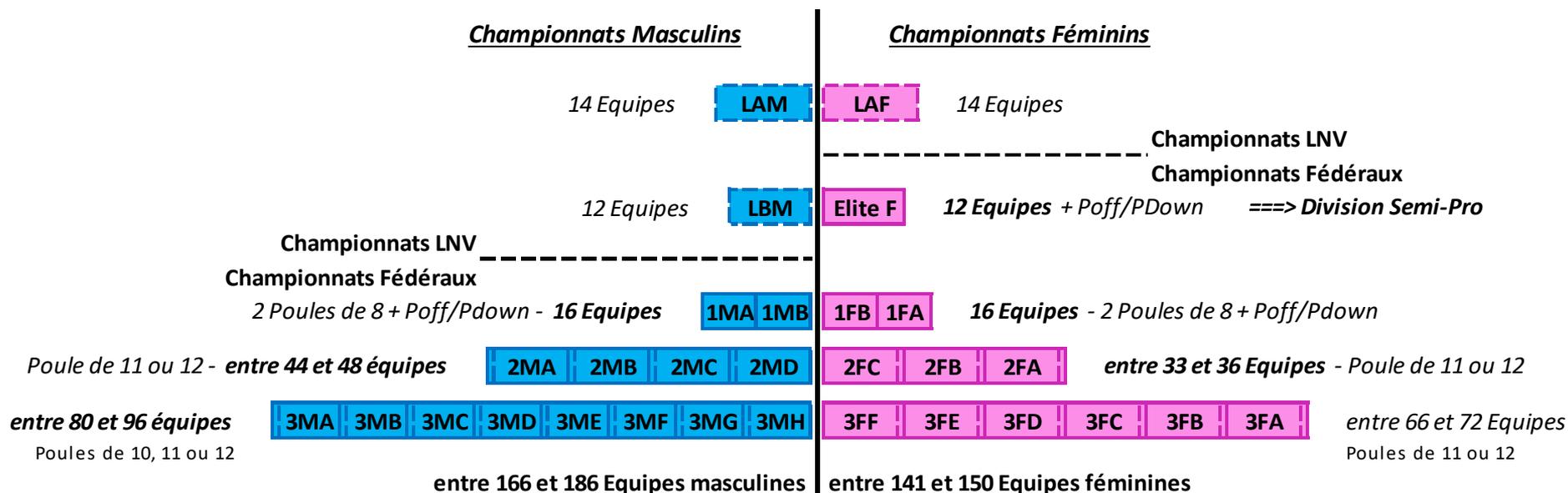
En comparaison avec le nombre de licence :

- 11 434 licences Volley-Ball masculines de plus de 18 ans, soit 53,45 % des licences ;
- 9 959 licences Volley-Ball féminines de plus de 18 ans, soit 46,55 % des licences ;

Refonte du Championnat ELITE

Structure de nos Championnats Nationaux

La pyramide souhaitée à termes (saison 2023/2024) :



+ la création éventuelle d'une compétition spécifique aux CFCP :

- Toutes les équipes en Championnat jouent avec les mêmes contraintes ;
- Sortie des joueur(euse)s conventionné(e)s des Championnats Traditionnels ;
- Et surtout, formule sportive CFCP adaptée à la formation individuelle des joueur(euse)s ;

Refonte du Championnat ELITE

Structure de nos Championnats Nationaux

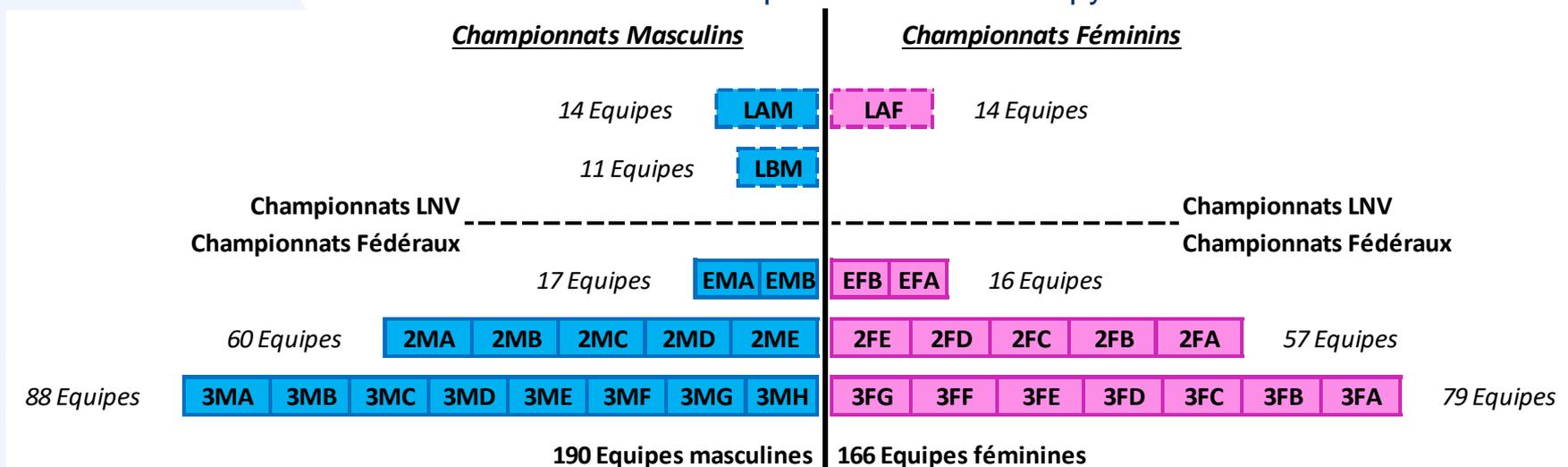
Les saisons intermédiaires :

Pour la saison 2021/2022 :

- Peu de changement du fait de la saison blanche en N2 et N3 ;
- 6 Equipes sont reléguées d'Elite vers la N2 suivant les RPE ;
- Un certain nombre d'équipes sont repêchées en Elite pour composer les 2 poules de 8 à termes ;

En fonction des engagements effectifs, des éventuelles défections, des accessions en LNV, la CCS reste seule décisionnaire du nombre et de la composition des poules dans le respect de l'objectif fixé à termes.

La saison 2021/2022 devrait se dérouler « théoriquement » suivant la pyramide ci-dessous :



Refonte du Championnat ELITE

Structure de nos Championnats Nationaux

Les montées et descentes dans les Championnats Masculins :

MASC	2020/2021			2021/2022			2022/2023			2023/2024			2024/2025	
ELITE (3ème Div.)	22	2 Poules de 11	0	Descente de LBM	1 Poule de 8	1	Descente de LBM	2 Poules de 8	2	Descente de LBM				
			2	Montée en LBM	1 de 9 (CNVB)	2	Montée en LBM		2	Montée en LBM				
				Montée de N2M		4	Montée de N2M		4	Montée de N2M				
			6	Descente en N2M		4	Descente en N2M		4	Descente en N2M				
			3	Repêchage			Repêchage			Repêchage				
		-5			-1			0				0		
N1M (3ème Div.)											2 Poules de 8	2	Descente de LBM	2 Poules de 8
												2	Montée en LBM	
												4	Montée de N2M	
												4	Descente en N2M	
													Repêchage	
		0			0			0				0		16
N2M (4ème Div.)	57	3 Poules de 11	3	Descente de ELITE	5 Poules de 12	4	Descente de ELITE	5 Poules de 11	4	Descente de N1M	4 Poules de 12	4	Descente de N1M	4 Poules de 11
		2 Poules de 12	0	Montée en ELITE		4	Montée en N1M		4	Montée en N1M		4	Montée en N1M	
			0	Montée de N3M		8	Montée de N3M		8	Montée de N3M		8	Montée de N3M	
			0	Descente en N3M		15	Descente en N3M		15	Descente en N3M		12	Descente en N3M	
			0	Repêchage		2	Repêchage			Repêchage			Repêchage	
		3			-5			-7			-4		48	
N3M (5ème Div.)	88	1 Poules de 10	0	Descente de N2M	8 Poules de 11	13	Descente de N2M	2 Poules de 11	15	Descente de N2M	8 Poules de 11	12	Descente de N2M	8 Poules de 11
		6 Poules de 11	0	Montée en N2M		8	Montée en N2M	6 Poules de 12	8	Montée en N2M		8	Montée en N2M	
		1 Poule de 12	0	Montée de Pré-Nat		17	Montée de Pré-Nat		17	Montée de Pré-Nat		17	Montée de Pré-Nat	
			0	Descente en Pré-Nat		24	Descente en Pré-Nat		24	Descente en Pré-Nat		24	Descente en Pré-Nat	
			0	Repêchage			Repêchage		2	Repêchage		3	Repêchage	
		0			-2			2			0		88	
TOTAL		167			165			157			152			148

NB1 : Le nombre de montées et descentes est donné à titre indicatif

NB2 : La CCS se réserve le droit d'adapter le nombre et la composition des poules en fonction des engagements effectifs à chaque saison

Refonte du Championnat ELITE

Structure de nos Championnats Nationaux

Les montées et descentes dans les Championnats Féminins :

FEM	2020/2021		2021/2022		2022/2023		2023/2024		2024/2025		
ELITE Semi-Pro						1	Descente de LAF	1 Poule de 12	1	Descente de LAF	1 Poule de 12
							Montée en LAF		1	Montée en LAF	
						11	Montée de Elite	12	2	Montée de N1F	12
							Descente en Elite		2	Descente en N1F	
							Repêchage			Repêchage	
		0		0		12		0			
ELITE	1 Poule de 9 1 de 10 (IFVB)	2 Descente de LAF	2 Poulés de 8	1 Descente de LAF	2 Poulés de 8	1	Montée en LAF	0			
		1 Montée en LAF		1 Montée en LAF		11	Montée en Elite				
		Montée de N2F		4 Montée de N2F		0	Montée de N1F				
		6 Descente en N2F		4 Descente en N2F		4	Descente en N1F				
		2 Repêchage		Repêchage			Repêchage				
		-3		0		-16		0			
N1F						4	Descente de Elite	2 Poulés de 8	2	Descente de Elite	2 Poulés de 8
						0	Montée en Elite		2	Montée en Elite	
						12	Montée de N2F	16	4	Montée de N2F	16
						0	Descente en N2F		4	Descente en N2F	
							Repêchage			Repêchage	
		0		0		16		0			
N2F	2 Poulés de 10	4 Descente de ELITE	3 Poulés de 11	4 Descente de ELITE	1 Poule de 9	0	Descente de N1F	3 Poulés de 11	4	Descente de N1F	3 Poulés de 11
	3 Poulés de 11	0 Montée en ELITE	2 Poulés de 12	4 Montée en ELITE	4 Poulés de 10	12	Montée en N1F		4	Montée en N1F	
		0 Montée de N3F		7 Montée de N3F		7	Montée de N3F		7	Montée de N3F	
		0 Descente en N3F		15 Descente en N3F		15	Descente en N3F		8	Descente en N3F	
		0 Repêchage		Repêchage		4	Repêchage		1	Repêchage	
		4		-8		-16		0			
N3F	5 Poulés de 11	0 Descente de N2F	5 Poulés de 11	15 Descente de N2F	1 Poulés de 10	11	Descente de N2F	3 Poulés de 11	10	Descente de N2F	6 Poulés de 11
	2 Poulés de 12	0 Montée en N2F	2 Poulés de 12	7 Montée en N2F	6 Poulés de 11	7	Montée en N2F	3 Poulés de 12	7	Montée en N2F	
		0 Montée de Pré-Nat		17 Montée de Pré-Nat		10	Montée de Pré-Nat		10	Montée de Pré-Nat	
		0 Descente en Pré-Nat		28 Descente en Pré-Nat		21	Descente en Pré-Nat		21	Descente en Pré-Nat	
		0 Repêchage		Repêchage			Repêchage		5	Repêchage	
		0		-3		-7		-3			
TOTAL		151		152		141		130		127	

NB1 : Le nombre de montées et descentes est donné à titre indicatif

NB2 : La CCS se réserve le droit d'adapter le nombre et la composition des poules en fonction des engagements effectifs à chaque saison

Refonte du Championnat ELITE

Structure de nos Championnats Nationaux

Gestions des montées et descentes :

En fonction des engagements et réengagements effectifs des clubs, et donc du nombre définitifs d'engagés dans les différentes divisions, la CCS définira les formules sportives pour les accessions et rétrogradations pour atteindre l'objectif fixé précédemment.

Celles-ci seront retranscrites dans le RPE de la division avant le début du Championnat et peuvent prendre la forme de :

- Play-Off ou Play-Down simple ;
- Match de barrage ;
- Phase finale de qualification ;

Création éventuelle d'une Compétition Spécifique aux CFCP :

En concertation avec la LNV, une étude sur la mise en place d'une Compétition Spécifique pour les CFCP sera présentée lors de l'AG 2022.

Elle devra répondre aux objectifs suivants :

- Définir la formule sportive optimale pour la formation individuel du joueur, de la joueuse sous convention ;
- Répondre aux critères d'agrément ministériel des CFCP ;
- Alléger les contraintes imposées aux clubs et permettre le recrutement de joueurs et joueuses à fort potentiel sur un plus long termes ;



FFvolley

www.ffvolley.org